

Bilan du colloque international sur les violences faites aux femmes : cinq conditions à réunir pour progresser

MONTRÉAL, le 24 octobre 2006 – Le premier colloque international sur les *Violences faites aux femmes*, organisé par le Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), s’est terminé cet après-midi à Montréal par l’identification de cinq conditions à mettre de l’avant pour enrayer les violences faites aux femmes dans le monde. L’événement a aussi permis de réaffirmer le besoin de développer un réseau international d’experts en la matière et le CRI-VIFF s’engage à favoriser les échanges devant mener à la création de ce réseau.

« *Nous espérons que nous avons réussi à inspirer tous les acteurs de la société concernés par la question de la violence faite aux femmes, car nous pensons que la mobilisation des communautés sera au cœur des solutions à venir,* » a expliqué madame Dominique Damant, directrice du CRI-VIFF, en prononçant le mot de la fin. Tous les participants présents au colloque s’engagent à porter ce message dans leur pays respectif.

« *Le partage des connaissances et des expériences est essentiel pour mieux contrer les violences faites aux femmes. Grâce à l’initiative du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, nous avons aujourd’hui en main des outils pour poursuivre avec un regard nouveau les actions que nous avons déjà entreprises avec l’ensemble de nos partenaires,* » a ajouté la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Thériberge, venue prononcer un mot à l’occasion de la cérémonie de clôture du colloque.

Cinq conditions nécessaires

Les échanges entre les 500 participants de plus de 40 pays ont permis de cibler cinq conditions qui devront être mises de l’avant pour consolider et maintenir les solutions existantes. Ces conditions permettront aussi de s’assurer que de nouvelles approches soient prises en considération et mises en application rapidement, compte tenu de l’urgence de la situation.

La première condition consiste à réaffirmer que les violences faites aux femmes existent : c’est une réalité dans la vie d’une femme sur trois dans le monde. Cette condition sera nécessaire tant que les États n’auront pas réussi à offrir aux femmes un environnement sécuritaire et sans souffrance.

Page 1 de 2

Dans un deuxième temps, les experts ont soutenu qu'il est essentiel que la violence ne soit plus considérée comme un problème individuel, mais bien comme un problème social. « *La honte ne doit plus seulement être portée par les femmes, mais par l'ensemble de la société,* » a ajouté Mme Damant.

La troisième condition consistera à assurer une cohérence des réponses sociales mises en place pour enrayer les violences faites aux femmes. Pour y parvenir, l'ensemble des acteurs directement concernés (services de police, tribunaux, services de santé, organismes d'aide humanitaire, services de protection de l'enfance, etc.) devront adopter une vision commune du problème.

Les congressistes ont retenu la mise en œuvre d'une campagne internationale de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes comme quatrième condition.

« *Enfin, comme cinquième condition et pour que toutes les autres se réalisent,* a dit Mme Damant, *nous demandons que des fonds soient investis là où il n'y en a pas, qu'ils soient maintenus là où ils sont menacés et qu'ils soient augmentés pour faire face aux nouvelles réalités.* »

Appel au gouvernement Harper

En terminant, le CRI-VIFF, créé à la suite des événements tragiques survenus à l'École polytechnique en 1989, lance un appel au gouvernement du Canada pour le maintien du Registre canadien des armes à feu. Selon l'organisme, le registre est un outil important pour lutter contre les violences faites aux femmes au Canada.

À propos du CRI-VIFF

Le Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) a été mis sur pied à la suite des événements tragiques survenus à l'École polytechnique en 1989, lors desquels 14 jeunes femmes ont été assassinées.

Le CRI-VIFF constitue une expérience de partenariat réel entre universités et milieux de pratique institutionnels et communautaires. Sa structure de fonctionnement est basée sur la parité entre les partenaires des milieux universitaires (Université de Montréal et Université Laval) et ceux des milieux de pratique (Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) et Relais-femmes).

- 30 -

Pour plus d'information au sujet du CRI-VIFF : www.criviff.qc.ca.

Pour plus d'information concernant le colloque : www.criviff.qc.ca/colloque

ENTREVUES : Pour planifier une entrevue avec un porte-parole du CRI-VIFF ou avec un conférencier, veuillez communiquer avec Sophie Allard, Allard Hervieu Communication au 514 808-9474 ou à sa@ahcom.ca ou avec Marie-Françoise Hervieu au 514 972-9112 ou à mfh@ahcom.ca.